



AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour stationnement exceptionnel de camion

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de : **Déménagement Peysson**

613 Rue Saint Martin

84120 Pertuis

04 90 09 61 54

aix@demenagementspeysson.fr

En date du **24/06/2022**, tendant à autoriser le stationnement exceptionnel et temporaire d'un véhicule de déménagement pour le déménagement de M IDE Monique sise 223 Chemin de la Tuilerie - 13320 Bouc-Bel-Air.

DETAIL DES TRAVAUX

- STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR DEMENAGEMENT.

LIEUX

- 223 CHEMIN DE LA TUILERIE, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : Le mardi 02 aout 2022

Durée probable : 2 jours

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de son véhicule pour tout déplacement d'urgence.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 5 juillet 2022



Richard MALLIÉ
Maire

